

## Concours réel d'infraction

Par **tyty**, le **08/12/2011 à 01:01**

Bonjour

j'ai un doute lié à un cours que j'ai mal noté ou tout du moins dont je n'arrive pas à me rappeler

Le concours réel d'infractions :

Se sont des infractions distinctes qui se suivent mais quelles règles appliquer

On sanctionne pour toutes les infractions ou seulement la plus grave

Le concours idéal de qualification

C'est un fait dont il résulte plusieurs infractions

Quel régime de sanctions appliquer

Ces questions peuvent paraître bête mais on a passé très rapidement ces problèmes et je suis un peu perdu :s

Par **Camille**, le **08/12/2011 à 08:54**

Bonjour,

En licence 2 et pas encore les bons réflexes ?

"Infraction" ==> Code pénal ou CPP.

**1°) CP**

Logiquement, vu votre question, ce ne peut être que "CHAPITRE II : Du régime des peines."

Et là...

[citation]

Section 1 : Dispositions générales.

Sous-section 1 : Des peines applicables en cas de **[s]concours d'infractions[/s]**.  
[/citation]

Bingo ! Article 132-2 et suivants.

En principe, vous y trouverez toutes (ou presque) les réponses à vos questions.

Même pas besoin de faire recherche **2°) CPP...**

P.S. : ne pas confondre avec les infractions simultanées, la réitération d'infractions et, bien sûr, la bien connue récidive...

[smile4]

**Par tyty, le 08/12/2011 à 10:31**

Merci et oui honte à moi de ne pas avoir eut ce reflex ^^ des fois les problèmes sont si simple que l'on ne voit pas la réponse...

**Par Camille, le 08/12/2011 à 11:16**

Bjr,

Ah ça... il va vous falloir vous y mettre ! Ne pas (toujours) chercher "midi à quatorze heures"...  
Ou plutôt, commencer toujours par le plus simple.